



assurance auto ASSURE

Par **BBKBBK**, le **09/05/2019** à **14:15**

Bonjour , je viens d'avoir un accident a tord .avec 2 vehicules.

au moment de remplis le constat , je me connect sur mon espace assurance , et je m'appercois qu'il y a ecrit "resilié"

Directement je les contacts , mais personnes ne reponds. Je vais dans ma boite mail ,et je regarde dans les 2500mails indesirable, et je tombe sur un mail leurs part , daté du 1 mai. (lettre ci dessous)

D'apres eux , ils m'ont envoyés des lettres ,mais etant en instance de divorce, tres caotique , ma femme qui ne m'a fait passé aucun courrier.

Sur le moment meme j'ai payé ma cotisation ,donc le 8 mai.

D'apres le mail que j'ai reçu , que va t il se passer pour moi?

Que dois je faire ?

merci beaucoup

Monsieur,

Suite au non paiement de votre prime d'assurance et conformément aux termes de notre lettre recommandée du 1/04/2019, votre contrat :

- a fait l'objet d'une suspension de garantie 30 jours après l'envoi de ladite lettre.
- fera l'objet d'une résiliation 10 jours après la date de suspension (soit 40 jours après l'envoi de la lettre recommandée de mise en demeure).

Afin d'éviter cette mesure (qui ne vous dispenserait pas du paiement de la prime cf Art L113-3 du Code des Assurances), nous vous invitons à régulariser votre prime d'assurance dans les plus brefs délais pour un montant de 255,00 EUR (frais de recouvrement inclus).

Votre règlement peut se faire directement sur notre site amv.fr dans MON ESPACE

AMV > Régler ma cotisation.

Cordialement.